DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU LUNDI 10 FÉVRIER 2020

Le lundi 10 février 2020, à 14h00, la commission permanente du conseil départemental, dûment convoquée le 31 janvier 2020, s'est réunie Salle Alexis de Tocqueville, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur François Brière.

Étaient présents :

Monsieur Philippe Bas, Monsieur Jean-Claude Braud, Madame Brigitte Boisgerault, Monsieur François Brière, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Monsieur Jacques Coquelin, Madame Yveline Druez, Madame Madeleine Dubost, Madame Marie-Pierre Fauvel, Madame Marie-Hélène Fillâtre, Madame Nicole Godard, Madame Anne Harel, Monsieur Dominique Hébert, Madame Maryse Hédouin, Monsieur Jean-Marc Julienne, Madame Christine Lebacheley, Madame Patricia Lecomte, Monsieur Jean Lepetit, Monsieur Jean Morin, Madame Valérie Nouvel, Madame Anna Pic, Monsieur Patrice Pillet, Monsieur François Rousseau, Monsieur Franck Tison.

Étaient excusés :

Monsieur Serge Deslandes.

Étaient excusés et avaient donné procuration :

Madame Karine Duval procuration à Madame Madeleine Dubost, Monsieur Marc Lefèvre procuration à Monsieur François Brière.

Secrétaire de séance :

Madame Anna Pic.

* * *



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 10 février 2020

Service instructeur : Direction générale adjointe "Aménagement

territorial et environnement"

Direction des infrastructures et de l'entretien

routier

Service programmation, laboratoire et qualité

Titre du rapport : Voie verte le long de "la Bijude" à Saint-Vaast-

la-Hougue

Commission: Infrastructures et environnement

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CD.2017-11-06.0-4 du 6 novembre 2017 donnant délégation à la commission permanente pour l'ensemble des attributions du conseil départemental à l'exception :

- des attributions visées aux articles L. 3312-1 et L. 1612-12 à 1612-15 du Code général des collectivités territoriales.
 - des attributions qui me sont déléguées,
- et des documents stratégiques, conventions cadres, schémas et plans départementaux, ainsi que des rapports annuels d'activité ;

Vu la délibération du 17 janvier 2020 : Politique Réseaux, infrastructures et mobilités - Plan d'actions et priorités 2020.

Mes chers collègues,

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le dossier d'avant-projet établi pour la réalisation d'une liaison voie verte entre le lotissement du bout du fil et la Bijude sur la commune de Saint-Vaast-la-Hougue.

Le contexte :

Le Département de la Manche a construit en 2013, une voie verte entre Quettehou et Saint-Vaast-la-Hougue, ainsi qu'un tronçon de voie verte contournant par l'ouest la commune de Saint-Vaast-la-Hougue.

La commune de Saint-Vaast-la-Hougue a depuis prolongé la voie verte à travers différentes opérations urbaines, et notamment l'aménagement du lotissement le bout du fil.

La commune a également décidé de prendre la maîtrise d'ouvrage d'une section de voie verte, d'une longueur de 1,55 km, entre la Bijude et le Pont de Saire (Réville). Les travaux sont programmés pour le début de l'année 2020.

Le projet présenté consiste, dans le cadre de la politique départementale, à construire la liaison, d'une longueur de 630 m, permettant le raccordement de l'aménagement communal

s'achevant au lotissement du bout du fil à la voie verte future réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale.

L'ensemble permettra de disposer d'une liaison douce continue de Quettehou jusqu'au pont de Saire sur la commune de Réville représentant une longueur d'environ 5 km.

Le projet:

Le projet consiste à réaliser une voie en béton de 3 m de large, bordée d'un espace enherbé et planté d'une largeur comprise entre 1 m à 3 m, sur une longueur de 630 m.

La voie verte future sous maîtrise d'ouvrage communale se trouvant à l'est de la RD 1, un franchissement de cette route est nécessaire. Afin de sécuriser cette traversée, un dispositif d'alerte dynamique sera implanté sur la RD 1 dans les deux sens de circulation. Ce dispositif sera actionné par détection de présence de piéton et/ou de vélo sur la voie verte.

Le foncier :

Le foncier appartient à la ville de Saint-Vaast-la-Hougue.

Le financement :

Le montant de l'opération s'élève à 140 000 € TTC.

Cette opération est inscrite dans le programme d'investissement 2020 résultant des orientations stratégiques votées en décembre 2018 sur la mise en place d'un réseau structurant composé d'une vélo-route littorale et de deux transversales.

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à vous prononcer sur les dispositions techniques et financières de l'avant-projet.

| DEPENSES | | |
|-----------------------|------------|------------|
| Imputation budgétaire | Engagement | Montant |
| 23 738 23151 966 151 | | 140 000,00 |

Le président du conseil départemental,

Marc Lefèvre

DELIBERATION CP.2020-02-10.3-7

 Voie verte le long de "la Bijude" à Saint-Vaast-la-Hougue

(rapporteur : Monsieur François Brière)

Compte tenu des éléments d'information fournis,

La commission permanente du conseil départemental approuve, dans les conditions exposées dans le rapport, les dispositions techniques et financières de l'avant-projet relatif à la réalisation d'une voie verte assurant la liaison entre celle existante au lotissement « le bout du fil » et la voie verte communale future entre la Bijude et le pont de Saire, sur la commune de Saint-Vaast-la-Hougue, dont le coût est estimé à 140 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : 25 Vote contre : 0

Abstention: 0

Ne prend pas part au vote: 1

Monsieur Jean Lepetit

Délibéré à Saint-Lô, le 10 février 2020



Le président du conseil départemental,

Marc Lefèvre

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20200210-lmc1959605-DE-1-1

Date envoi préfecture : 11/02/20 Date AR préfecture : 11/02/20 Date de publication : 13/02/20